

PROJET académique

AMBITIONS 2025

« Former des citoyens libres et éclairés »

1

AXE

**SAVOIRS
& COMPÉTENCES**



EXIGENCE,
BIENVEILLANCE
ET AMBITION
POUR FAIRE RÉUSSIR
CHAQUE ÉLÈVE

2

AXE

**VALEURS
& CULTURE**



TRANSMETTRE
LES VALEURS
DE LA RÉPUBLIQUE
POUR OUVRIR
SUR L'UNIVERSEL

3

AXE

**ÉQUITÉ SOCIALE
& TERRITORIALE**



COMBATTRE
LES DÉTERMINISMES
POUR DONNER
À TOUS LES ÉLÈVES
LES MÊMES CHANCES
DE RÉUSSITE

4

AXE

**PARCOURS
& PROFESSIONNELS
PROXIMITÉ**



SOUTENIR
LES PERSONNELS
ET FAVORISER LEUR
DÉVELOPPEMENT
PROFESSIONNEL

ÉDITO

Mesdames et Messieurs,

Le **nouveau projet académique « Ambitions 2025 »** est le fruit d'une **large concertation**. Pendant plusieurs mois, un travail intense d'analyse et de réflexion s'est déployé pour identifier les défis majeurs auxquels est confrontée l'académie d'Amiens et définir des stratégies concrètes pour y répondre au cours des quatre prochaines années. Les inspecteurs, chefs d'établissement, directeurs d'école et responsables administratifs ont activement contribué à cette dynamique, les représentants des personnels et les fédérations de parents ont été consultés. Les professeurs et l'ensemble des personnels de l'académie ont eu l'opportunité de s'exprimer via une enquête en ligne. **Je remercie très sincèrement toutes celles et tous ceux qui y ont contribué.**

Le projet « Ambitions 2025 » est le reflet de cette dynamique collective, qui s'appuie aussi sur le bilan tiré du précédent projet académique. Il se décline autour de quatre idées forces : **la maîtrise des savoirs, la transmission des valeurs de la République, la lutte contre les déterminismes et la recherche de l'épanouissement professionnel de celles et ceux qui font vivre le service public d'éducation.**

L'ensemble des actions proposées poursuivent **une même finalité : former des citoyens libres et éclairés**. Dans une académie où les résultats des élèves demeurent en deçà des moyennes nationales, cela suppose d'abord d'**agir au cœur de la classe** en renforçant, en affinant et en adaptant nos réponses pédagogiques. Cela suppose de **rechercher en toutes circonstances le progrès des élèves, de tous les élèves**, qui passe par le travail, la confiance en soi et la persévérance.

Dans ce but, le projet « Ambitions 2025 » **détermine des priorités et formule des perspectives concrètes de mise en œuvre** aux différents échelons (académique, départemental, bassins d'éducation et de formation, circonscription, établissement/école, classe), qui visent une **amélioration concrète des performances de notre académie.**

Bien sûr, déterminer des priorités a impliqué de faire des choix : ce projet académique n'est ni exhaustif, ni limitatif. Ainsi, la formation, l'innovation, le numérique ou encore l'évaluation des écoles et des établissements constituent autant de **dynamiques transversales** qui doivent concourir à l'atteinte de l'objectif de progrès que nous nous sommes fixé.

Au-delà de sa dimension stratégique, le projet académique constitue une **feuille de route pour les quatre prochaines années**. C'est pourquoi, **chaque axe est décliné en objectifs et en leviers opérationnels**, agrémentés de **focus** sur des expériences réussies ou des initiatives prometteuses qui constituent autant de sources d'inspiration pour les temps à venir. La mise en œuvre du projet fera l'objet d'un suivi académique.

Pour faciliter l'appropriation de ce document, quatre formats sont mis à votre disposition : une affiche synthétique, une version numérique dynamique, une version imprimable et une vidéo de présentation. En outre, chacun a la possibilité de formuler, à partir de la boîte de dialogue de la version numérique, ses interrogations, remarques ou suggestions.

« Ambitions 2025 » a désormais **vocation à se déployer, à vivre dans les départements, dans les bassins, dans les circonscriptions, dans les écoles et les établissements de l'académie d'Amiens**. Je souhaite que la belle énergie collective qui a permis à ce projet de voir le jour se retrouve désormais dans sa mise en œuvre, grâce à l'ensemble des personnels de l'académie et de nos partenaires qui croient en la capacité de l'École de la République à éveiller l'esprit critique et à combattre les déterminismes **pour mener chaque élève au plus loin de ses talents et de ses ambitions.**



PROJET académique

AMBITIONS 2025

« Former des citoyens libres et éclairés »

AXES

1 & SAVOIRS COMPÉTENCES

EXIGENCE, BIENVEILLANCE ET AMBITION
POUR FAIRE RÉUSSIR CHAQUE ÉLÈVE

PAGE 5

2 & VALEURS CULTURE

TRANSMETTRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE
POUR OUVRIR SUR L'UNIVERSEL

PAGE 11

3 & ÉQUITÉ SOCIALE TERRITORIALE

COMBATTRE LES DÉTERMINISMES POUR DONNER
À TOUS LES ÉLÈVES LES MÊMES CHANCES DE RÉUSSITE

PAGE 17

4 & PARCOURS PROFESSIONNELS PROXIMITÉ

SOUTENIR LES PERSONNELS
ET FAVORISER LEUR DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

PAGE 23



PAGE 27

PROJET académique

AMBITIONS 2025

« Former des citoyens libres et éclairés »

1

AXE

& SAVOIRS
COMPÉTENCES



EXIGENCE,
BIENVEILLANCE
ET AMBITION
POUR FAIRE RÉUSSIR
CHAQUE ÉLÈVE



OBJECTIF 1

- Veiller à la maîtrise durable des savoirs fondamentaux par chaque élève

LEVIER 1

PROMOUVOIR UNE CULTURE PARTAGÉE DE L'ÉVALUATION AU SERVICE DES APPRENTISSAGES ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DE TOUS LES ÉLÈVES

- **Faire du progrès des élèves la priorité absolue de l'académie**, avec un double objectif, mesurable grâce aux évaluations nationales :
 - réduire l'écart entre les résultats des élèves de l'éducation prioritaire et hors éducation prioritaire de l'académie d'Amiens ;
 - rattraper progressivement le retard des élèves de l'académie sur les résultats moyens des élèves français.
- Ainsi, l'objectif central est d'accroître chaque année de 20% la part des élèves qui atteignent les standards nationaux de mots correctement lus au cours des années de primaire.
- **Analyser collectivement et partager** (professeurs, directeurs, familles, conseillers pédagogiques, formateurs, personnels d'encadrement) les résultats des **évaluations nationales** (CP, CE1, 6^e ou GS-CP, CP-CE1, CM2-6^e, test de 2^{de}, test de 1^{ère} année de CAP) et académiques (GS, CE2) pour concevoir des **stratégies pédagogiques à tous les niveaux** (académie, département, circonscription, école, collège, classe, élève) ; développer notamment la méthodologie portée par les Communautés d'Apprentissage Professionnelles (CAP).
- **Cibler les items clés** :
 - en français : l'apprentissage de la lecture (connaissance des lettres et du son qu'elles font, manipulation des syllabes et des phonèmes), la fluence, le lexique, la compréhension ;
 - en mathématiques : le principe cardinal, l'écriture des nombres, la résolution de problème en CP et la résolution de problème utilisant des nombres entiers et le calcul au CE1.

- Poursuivre la mise en œuvre des **plans français et mathématiques** dont les objets de travail sont définis collectivement au regard des résultats des évaluations.
- A l'échelle académique, poursuivre le travail engagé dans le cadre du **groupe académique 1^{er} degré** composé des adjoints au DASEN et d'inspecteurs des trois départements, analyser les résultats, identifier des stratégies d'enseignement à déployer.
- **Concevoir les réponses pédagogiques pour être au plus près des besoins des élèves** afin de faire évoluer concrètement les pratiques d'enseignement.
 - Adopter les pratiques d'enseignement dont l'efficacité est prouvée par la recherche et attestée par les praticiens.
 - Affiner la différenciation au regard de l'évaluation diagnostique.
 - Différencier son enseignement peut demander de questionner l'aménagement de la classe. L'enquête anglo-saxonne « The impact of classroom design on pupils' learning » démontre qu'un aménagement de la classe en espaces d'apprentissages flexibles améliore la réussite des élèves, notamment des plus jeunes. Faire évoluer les coins-jeux en lieux d'apprentissages à l'école maternelle est essentiel. Dans les classes dédoublées, il s'agit de définir la fonction spécifique de chaque espace : des espaces d'apprentissage avec l'enseignant (regroupements, activités dirigées) et des espaces d'activités autonomes.
 - L'organisation de la journée doit également faire l'objet d'une attention particulière qui tiendra compte du rythme des élèves. C'est un paramètre que les enseignants en classes dédoublées ont interrogé pour offrir les meilleures conditions d'apprentissage.
 - Promouvoir le goût du livre et de la lecture, grande cause nationale. Déployer des actions et initiatives axées sur la lecture, l'écriture, la culture générale, scientifique (lectures d'histoires quotidiennes en maternelle, Réseaux des Observatoires Locaux de la Lecture jusqu'au lycée professionnel, ROMathématiques, « machine à lire », quarts d'heure lecture, fluence, plan bibliothèque, réseau des médiathèques, actions en partenariat avec la cité internationale de la langue française de Villers-Cotterêts).
- **Présenter et expliquer à chaque famille** les résultats aux évaluations (temps de restitution individuels), prendre appui sur les réussites, identifier les fragilités, **partager les pistes de progrès**.



- Au lycée, dans le cadre de la mise en place du contrôle continu, renforcer la culture partagée de l'évaluation des élèves qui repose sur trois piliers : la **lisibilité** pour les élèves et leur famille, l'**explicitation** du parcours d'évaluation, l'**égalité** entre les établissements pour encourager le travail continu tout au long du lycée. Ces principes peuvent nourrir la réflexion sur l'évaluation au collège.



LES COMMUNAUTÉS D'APPRENTISSAGE PROFESSIONNELLES (CAP)



LE « PLAN LECTURE » DE L'AISNE



L'EXPÉRIMENTATION DES RÉSEAUX DES OBSERVATOIRES EN MATHÉMATIQUES DANS LA SOMME



LABOS DE MATHS ET EXPÉRIMENTATION « JEUX DE CARTES » DANS L'OISE

LEVIER 2

AGIR AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES ÉLÈVES ET AIDER LES PLUS FRAGILES POUR SURMONTER LES DIFFICULTÉS ET DÉVELOPPER L'AUTONOMIE

- Expliciter les **démarches d'apprentissage** pour que l'élève comprenne le sens des enseignements et ce qui est attendu de lui.
- Développer la connaissance des **processus d'apprentissage** et de mémorisation pour mieux aider les élèves à acquérir des **méthodologies de travail** (en lien notamment avec les sciences cognitives, l'enseignement explicite).
- Faire de l'**oral** un objet de travail **tout au long de la scolarité et dans toutes les disciplines** et développer les initiatives qui y concourent (enseignement et concours d'éloquence, concours de plaidoiries, clubs théâtre, oral sur l'orientation en 4^e).
- Favoriser l'exercice de l'**esprit critique** tout au long de la scolarité en travaillant l'**argumentation**, le **raisonnement** et la **démarche scientifique**.
- Renforcer la **différenciation** en classe pour permettre à chaque élève d'exprimer tout son potentiel et ses talents. Pour cela, renforcer l'accompagnement de proximité des enseignants pour mettre en œuvre les apports en formation. Activer le cas échéant le PPRE (Programme personnalisé de réussite éducative) pour les élèves relevant de l'adaptation scolaire. Le PPRE assure la cohérence entre les actions et les dispositifs activés, dans et hors de l'école, pour répondre aux besoins de l'élève.

- Mieux articuler le **travail fait dans la classe et hors la classe** sur les aspects méthodologiques (pour les élèves : compréhension des attendus, démarche de travail) et organisationnels (espaces et temps de travail dans l'établissement et en dehors de l'établissement). Clarifier ce qui est mis en œuvre par les différents partenaires qui interviennent auprès des enfants.
- Développer « **devoirs faits** » au collège notamment pour les élèves les plus fragiles et expérimenter diverses modalités (« à la descente du bus », intervention d'étudiants, en distanciel...). Renforcer la sensibilisation des familles et cibler prioritairement les élèves de 6^e à la suite des résultats aux évaluations nationales,
- S'appuyer sur les **Activités Pédagogiques Complémentaires** (APC) à l'école pour renforcer les apprentissages en lien avec les évaluations.
- Développer une réponse pédagogique immédiate aux difficultés en lecture constatées lors des évaluations de 6^e, notamment sous forme d'ateliers en petits groupes consacrés à la fluence.
- **Sensibiliser et mieux associer les parents** à la scolarité de leur enfant : accueil « première rentrée » (maternelle, CP, 6^e et seconde), conseils de classe participatifs. Apporter un soutien concret à ceux qui en ont besoin (maîtrise du français, de l'Environnement Numérique de Travail, accès aux droits).
- Mettre en place des formations conjointes entre les **agents territoriaux au service des écoles maternelles** (ATSEM), les **professionnels de la petite enfance** et les **enseignants**, pour établir un partenariat fondé sur des projets partagés.



LES COGNI'CLASSES



L'AISNE, TERRITOIRE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF



LES ÉCOLES FRANCO QUÉBÉCOISES



OBJECTIF 2

Agir pour une École toujours plus inclusive

LEVIER 1

AMÉLIORER L'IDENTIFICATION DES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS

- **Mettre en place des ressources académiques pour faciliter le repérage**, au sein de la classe et de l'école le plus précocement possible, des difficultés et des besoins des élèves : observer leur comportement, leur capacité d'attention, leur langage et leur motricité.
- **Coordonner l'action** des différents acteurs de l'École pour **mieux identifier les besoins** des élèves et **définir les aménagements pédagogiques** nécessaires : enseignants, enseignants spécialisés, psychologues, médecins, infirmiers, enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés (ERSEH), accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), équipes mobiles d'appui médico-social, familles.
- Mieux **expliquer aux familles** les structures et dispositifs existants. Les **orienter** vers les différents professionnels pour poser un diagnostic et mettre en place les aides adaptées. Les **informer** tout au long du processus de prise en charge de leur enfant.

LEVIER 2

RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS

- Rendre effectifs pour chaque élève les **aménagements de la scolarité** et les **adaptations pédagogiques** nécessaires à la poursuite des apprentissages en les portant à la connaissance de l'ensemble de l'équipe éducative, en les évaluant et en les réajustant au fur et à mesure de la progression de l'élève :
 - PAP (plan d'accompagnement personnalisé) pour les élèves porteurs de troubles spécifiques du langage ;
 - PAI (projet d'accueil individualisé) pour les enfants malades ;

- PPS (projet personnalisé de scolarisation) pour les élèves porteurs de handicap.
- **Poursuivre la dynamique d'inclusion** pour favoriser les apprentissages, l'autonomie et la socialisation des élèves et développer :
 - le réseau des Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) notamment dans le 2nd degré : collèges et lycées ;
 - les Unités d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA) / Unités d'Enseignement en Élémentaire Autisme (UEEA) dans le cadre de la stratégie nationale pour l'autisme 2018-2022 et de dispositifs d'autorégulation ;
 - le Pôle d'Enseignement des Jeunes Sourds (PEJS).
- Impulser, aux côtés de l'Agence Régionale de Santé (ARS), la transformation de l'offre médico-sociale par l'augmentation du nombre d'Unités d'Enseignement Externalisées (UEE) implantées dans les établissements scolaires.
- **Mieux reconnaître les Accompagnants d'Élève en Situation de Handicap (AESH) :**
 - en complément des revalorisations nationales, développer la logique de « second employeur » avec les collectivités ;
 - adapter la formation initiale à leurs besoins et développer des actions de formation continue pour parfaire leurs connaissances.

LEVIER 3

DÉVELOPPER LA CULTURE DE L'INCLUSION SCOLAIRE CHEZ LES PERSONNELS

- Identifier au sein des établissements scolaires les **personnes ressources** titulaires du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (**CAPPEI**) ou ayant suivi l'option « école inclusive » en formation à l'INSPÉ (1^{er} et 2nd degrés) afin d'aider tous les enseignants à mieux prendre en charge les élèves à besoins particuliers : observer les élèves pour différencier et adapter l'enseignement, mettre en œuvre les différents plans d'aide aux élèves à besoins particuliers, prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves porteurs de troubles autistiques, mettre en œuvre le co-enseignement.
- Améliorer l'inclusion des **SEGPA** dans les collèges : placer les locaux de la SEGPA au sein du collège, mettre en place des projets communs entre les classes du collège et la SEGPA. Favoriser l'inclusion des élèves



dans leurs classes de référence, organiser un travail par groupes de besoins, favoriser la co-intervention dans les classes entre professeurs des écoles spécialisés et professeurs du collège.

- Développer des **actions de formation et d'accompagnement** des enseignants accueillant des élèves à haut potentiel intellectuel ; former les équipes des établissements repérés par les Inspecteurs de l'Éducation nationale chargés de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (IEN ASH).
- Renforcer la **dimension pédagogique du pilotage des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL)** : veiller à ce que l'accompagnement par les AESH soit pensé en fonction du besoin des élèves.
- Poursuivre, avec l'aide de l'Agence Régionale de Santé (ARS), le **travail concerté entre l'Éducation nationale et les 3 Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) Aisne-Oise-Somme** : proposer aux élèves des mesures de compensation du handicap (orientation scolaire, aide humaine, matériel pédagogique adapté) qui correspondent véritablement à leurs besoins.
- **Activer les prises en charge spécifiques** pour les élèves allophones, envisager les éventuelles orientations (Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants – UPE2A).
- Porter une attention particulière à la **qualité de l'inclusion des élèves** lors de l'**auto-évaluation et l'évaluation externe des écoles et établissements**. Prendre appui sur le « **guide d'auto évaluation pour une école inclusive** » (Qualinclus).

OBJECTIF 3

- **Mener les élèves au plus loin de leurs talents et de leurs ambitions**

LEVIER 1

DONNER CONFIANCE AUX ÉLÈVES POUR DES CHOIX D'ORIENTATION AMBITIEUX

- S'appuyer sur **chaque discipline** :

- pour que l'élève apprenne à **mieux se connaître** à travers ses talents, goûts et aspirations ;
- pour enrichir ses capacités à **recueillir, analyser, synthétiser et organiser** les informations sur les formations et les métiers ;
- pour l'accompagner dans l'élaboration progressive de son **projet de poursuite d'études et d'insertion professionnelle**.
- Développer, en lien avec les **Psychologues de l'Éducation nationale (Psy EN)**, l'action des **professeurs principaux** en matière d'orientation :
 - renforcer l'accompagnement des élèves et des familles dans les **procédures d'orientation** notamment pour les élèves à besoins éducatifs particuliers ;
 - exploiter les **évaluations** et les **tests de positionnement**, pour conseiller les élèves dans leur démarche de choix d'orientation ;
 - s'appuyer sur la richesse des **combinaisons d'enseignements de spécialité** au lycée pour diversifier leurs choix de poursuite d'études.
- Favoriser la **démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur** (places réservées en IUT pour les bacheliers technologiques et en BTS pour les bacheliers professionnels). Oser les classes préparatoires aux grandes écoles pour tous les bacheliers.
- Lutter contre les stéréotypes en sollicitant :
 - la **mission académique filles-garçons** de la Délégation Académique à l'Égalité des Chances pour intervenir auprès des enseignants afin de les sensibiliser et de faire évoluer leurs discours et leurs interactions avec les filles et les garçons ;
 - les Psy EN et les professeurs principaux, pour conduire en lien avec les partenaires du monde économique et associatif des ateliers avec les élèves afin de faire évoluer les représentations de genre sur les métiers et les formations.
- Poursuivre le déploiement des **cordées de la réussite** :
 - s'appuyer sur le savoir-faire de l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV) ;
 - augmenter le nombre d'élèves encordés et les établissements têtes de cordées (notamment les Instituts Universitaires de Technologie - IUT- et Classes Préparatoires aux Grandes Écoles - CPGE) ;



- consolider les tutorats par des étudiants ;
- développer le volet culturel ;
- favoriser la mobilité ;
- impliquer davantage les familles.
- Développer les **temps d'immersion** dans les classes ou les filières pour découvrir le fonctionnement et les différentes matières enseignées, de l'internat, de la vie étudiante (**bancs d'essai**).

LEVIER 2

METTRE EN SYNERGIE, À L'ÉCHELLE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE, L'ÉCOLE ET L'ENTREPRISE POUR STIMULER L'ORIENTATION CHOISIE EN VOIE PROFESSIONNELLE

- Prendre appui sur les **Référents Insertion Professionnelle et Relation École Entreprise (RIPREE)**.
- Développer les **formations « connaissance de l'entreprise »** pour les enseignants de collège et de lycée, directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT), PsyEN, chefs d'établissement.
- Proposer des **stages d'immersion** des professeurs principaux de collège et des RIPREE dans le monde professionnel.
- Conforter **l'initiative IDEE**, « Innovons Développons l'Esprit d'Entreprendre » pour aider les élèves à renforcer leur estime de soi et leurs compétences transversales et les sensibiliser à l'esprit d'entreprendre, du primaire au Brevet de Technicien Supérieur (labellisation des établissements, soutien aux actions innovantes, formation des enseignants).
- Créer des **temps forts** : semaine école-entreprise, semaine de l'industrie, semaine de la voie professionnelle, pépites de l'alternance.
- Au niveau des bassins d'éducation et de formation, participer à **l'action des Services Publics pour l'Emploi Local (SPEL)** du conseil régional des Hauts-de-France afin de mieux appréhender les besoins des entreprises et d'aider à l'insertion professionnelle des jeunes sous statut scolaire ainsi que des apprentis (évolution de l'offre de formation).

LEVIER 3

RENFORCER LE SUIVI AU SERVICE DE LA COHÉRENCE DU PARCOURS DE FORMATION DE L'ÉLÈVE

- Faire des **instances** (conseils de maîtres, de cycles, école/collège voire collège/lycée) des **espaces d'échanges et de conception pédagogique** : réflexion sur la continuité du parcours de l'élève, sur l'inclusion, groupes de travail, partage d'expériences, actions en inter-cycles, en réseaux.
- Définir explicitement dans les livrets scolaires (de l'école, du collège et du lycée) les **compétences acquises** au regard des **compétences attendues** au terme des différents cycles scolaires et paliers de l'orientation.
- Rechercher une **stabilisation des professeurs principaux** sur un même niveau pour favoriser l'acquisition de ces compétences. Développer les **temps communs de formation** des professeurs principaux de collège et de lycée (plan académique de formation, formations d'initiation locale, formation en bassins d'éducation et de formation).
- Renforcer les **échanges** entre les **enseignants de lycée** et les **enseignants du supérieur** pour faire connaître les compétences acquises au lycée, en lien avec la diversification des choix des combinaisons d'enseignement de spécialités, et mieux identifier les compétences attendues dans les formations du supérieur.
- Favoriser la continuité des parcours de formation spécifique (linguistique, sportive, artistique...).
- Soutenir le « retour en formation » pour les **élèves décrocheurs** et plus particulièrement les jeunes de 16/18 ans soumis à l'obligation de formation. Leur offrir un accompagnement personnalisé et de proximité à travers les **dispositifs de remédiation** (Dispositif Compétences plus, Parcours aménagé de formation initiale « PAFI ») proposés par la mission de lutte contre le décrochage scolaire, développer les pédagogies innovantes et la rescolarisation au sein des 2 **micro- collèges** et des 3 **micro-lycées** de l'académie, favoriser l'accueil en internat et accompagner la mobilité.

PROJET académique

AMBITIONS 2025

« Former des citoyens libres et éclairés »

2

AXE

& VALEURS
CULTURE



TRANSMETTRE
LES VALEURS
DE LA RÉPUBLIQUE
POUR OUVRIR
SUR L'UNIVERSEL



ACADÉMIE
D'AMIENS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

OBJECTIF 1

Incarner et transmettre
 les valeurs de la République
 dans le quotidien des écoles
 et établissements scolaires

LEVIER 1

RENFORCER L'APPROPRIATION COLLECTIVE ET LA TRANSMISSION DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

- Travailler dans chaque établissement sur le **sens** et la **portée** des valeurs de la République (liberté, égalité, fraternité, laïcité) et sur leur transmission et leur appropriation dans le cadre scolaire.
- Consacrer chaque année un temps aux valeurs de la République lors des **réunions de directeurs** dans le 1^{er} degré et de pré-rentrée dans le 2nd degré à partir d'un canevas académique.
- Expliciter, avec le soutien des corps d'inspection, l'**apport de chaque discipline** à la transmission de ces valeurs. Recenser et analyser les ressources à disposition. Intégrer explicitement ces valeurs dans les contenus d'enseignement, les démarches pédagogiques et les dynamiques de groupes. Les visites d'inspecteurs en établissement seront l'occasion d'échanger sur ces enjeux.
- Inciter les élèves à s'emparer de cet enjeu à l'occasion **des épreuves orales** (DNB, grand oral...).
- Encourager l'engagement des élèves dans les instances et stimuler la **pratique de la démocratie en établissement par des travaux collectifs** sur le règlement intérieur, sur le régime des sanctions...
- Proposer dans toutes les écoles et établissements **des moments républicains** (rentrée civique, semaine de la laïcité, journées patriotiques, hommages, participations aux commémorations, chorales, expositions).



LE FORUM DES RESSOURCES POUR L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (FOREDD) AMIÉNOIS, PILIER DE LA POLITIQUE NATIONALE D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

LEVIER 2

RENFORCER LE SOUTIEN DE L'INSTITUTION AU SERVICE DE CETTE APPROPRIATION COLLECTIVE

- **Former** en 4 ans **tous les personnels de l'académie** aux valeurs de la République.
- Repenser les **formations académiques** pour proposer des pistes de travail concrètes aux chefs d'établissement et aux enseignants.
- Porter une attention particulière à la **formation** aux valeurs de la République **des professeurs qui intègrent l'académie**.
- Transmettre cette culture commune républicaine à l'ensemble des adultes de l'établissement (personnels de vie scolaire, de santé scolaire, services civiques...) et travailler avec les collectivités pour harmoniser les efforts de formation.
- Réunir chaque année un **conseil pédagogique** pour définir les **axes concrets d'actions** en établissement.
- Appuyer la mise en œuvre de ces axes dans la durée grâce au **soutien de l'équipe académique valeurs de la République**.
- **Intégrer explicitement à l'évaluation de l'école/l'établissement la dimension « valeurs de la République »**.

LEVIER 3

RENFORCER LE SOUTIEN DE L'INSTITUTION AU SERVICE DE CETTE APPROPRIATION COLLECTIVE

- Développer encore la culture du **signalement** dans le 1^{er} et le 2nd degrés (application « Faits établissement »).
- Apporter une **réponse systématique et opérationnelle** à chaque fait signalé.
- Porter une attention spécifique à la **voie professionnelle** en renforçant notamment les compétences des directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT) dans le domaine des valeurs de la République.

OBJECTIF 2

: Promouvoir l'engagement : et le respect d'autrui

LEVIER 1

RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT ET CONTRE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATIONS

- **Repérer dans et hors la classe les signaux** évocateurs de harcèlement et de cyber-harcèlement : repli sur soi, absentéisme, faits de violence... **Impliquer les élèves** dans l'identification des situations de harcèlement.
- Déployer le **programme « PHARe »** de lutte contre le harcèlement à l'École qui prévoit pour chaque école et chaque établissement : une équipe de 5 personnels ressource, la conduite à tenir en cas de harcèlement, sa présentation en Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), en Conseil de la Vie Lycéenne (CVL), en Conseil de la Vie Collégienne (CVC) et voté en conseil d'administration, une équipe d'élèves-ambassadeurs et des ateliers de sensibilisation pour les élèves et les familles.
- Encourager la participation des classes au **concours Non au harcèlement**.
- **Lutter contre les LGBTphobies** en prenant appui sur l'observatoire académique créé au printemps 2021. L'objectif est de combattre la haine et la violence anti-LGBT+ et d'améliorer la vie quotidienne des personnes LGBT+.
- Agir en faveur de l'**égalité filles/garçons**, lutter contre les violences sexistes et sexuelles et les stéréotypes de genre notamment dans le choix des enseignements et de poursuites d'études. S'appuyer sur les référents en établissement, sur les parcours de formation, sur le référent académique.
- Combattre le **racisme** et l'**antisémitisme** notamment grâce au développement d'un partenariat avec le Mémorial de la Shoah.

LEVIER 2

PROMOUVOIR ET VALORISER L'ENGAGEMENT CIVIQUE ET LA RESPONSABILISATION DES ÉLÈVES

- Systématiser le **projet de vie scolaire** et développer le volet éducatif des projets d'établissement. Impliquer tous les personnels et les élèves dans leur conception et leur mise en œuvre pour les engager concrètement dans l'exercice de la démocratie collégienne et lycéenne.
- Stimuler l'**engagement des collégiens et des lycéens et faire vivre les instances** (CVL, CVC, CESC) :
 - mobiliser les référents à la « vie lycéenne » ;
 - favoriser le tutorat entre pairs (délégués expérimentés/nouveaux dans la fonction) et former les nouveaux délégués à l'exercice de la vie démocratique ;
 - développer la médiation par les pairs ;
 - solliciter les délégués pour promouvoir l'établissement : présentation aux écoles de secteur, lors des moments d'inscription, des réunions de rentrée, de l'accueil des élèves.
- Renforcer les **actions sportives civiques** (génération 2024, projets liés à l'olympisme, « sport partagé » entre élèves en situation de handicap/élèves valides), en lien avec les services en charge de la jeunesse, de l'engagement et des sports.
- Informer les élèves et encourager **leur engagement au-delà de l'École** (conseil municipal des jeunes, parlement des enfants, Service National Universel, formations premiers secours) et dans la vie civile (pompiers, cadets de la sécurité civile, de la gendarmerie ...).
- **Reconnaître l'engagement des élèves** : mention portée dans les bulletins scolaires et dans Parcoursup, candidatures au Prix de l'Éducation.
- Développer des **rencontres entre CVL et/ou entre CVC**, par exemple à l'échelle d'un bassin, pour favoriser les échanges d'idées et de pratiques et l'émulation entre délégués. Renforcer l'animation de la vie collégienne et lycéenne à l'**échelle académique** et apporter un appui concret aux établissements dans l'organisation de la vie lycéenne et collégienne. Le renforcement des fonds consacrés à la « vie lycéenne » (60 000€), et la création d'un fonds « vie collégienne » (60 000€) y contribueront.

OBJECTIF 3

: Favoriser l'ouverture : sur le monde

LEVIER 1

RENDRE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE TANGIBLE POUR CHAQUE ÉLÈVE

- Concrétiser pour tous les élèves les objectifs de la **charte de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC)** : enseignement, fréquentation des œuvres, pratique artistique.
- Veiller à l'**approfondissement progressif tout au long de la scolarité**, avec des objectifs annuels (par exemple : visite d'un musée, découverte d'une œuvre patrimoniale...).
- Soutenir la mise en œuvre de l'**Application dédiée à la Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle (ADAGE)** permettant de **recenser** les projets et de suivre le parcours de chaque élève ; de **piloter**, de **centraliser** les appels à projets.
- Déployer à compter de janvier 2022 le **Pass culture scolaire** de la classe de quatrième à la classe de terminale permettant aux équipes de financer des actions d'Éducation Artistique et Culturelle en partenariat avec les structures culturelles de territoire.
- S'appuyer sur le réseau des professeurs chargés de mission dans les services éducatifs des structures culturelles pour mettre en place le Pass culture scolaire, renforcer les liens avec les partenaires et généraliser la fréquentation des structures culturelles et du patrimoine de proximité.
- Mutualiser les actions EAC à l'échelle d'un territoire : développer le 100% EAC avec les collectivités et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) dans le cadre de conventionnements territoriaux d'éducation artistique et culturelle.
- Porter une attention particulière aux territoires ruraux et aux internats d'excellence.
- Développer les **classes à horaires aménagés** et les **formes innovantes** (classes orchestre, partenariats, résidences d'artistes, série « sciences

et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD)» au lycée...), dans une logique d'égalité des chances.

- Créer un **festival annuel** rassemblant des expressions artistiques telles que les orchestres scolaires et les chorales de l'académie.

LEVIER 2

S'ENGAGER DANS DES ACTIONS D'OUVERTURE POUR DEVENIR UN CITOYEN EUROPÉEN, UN CITOYEN DU MONDE

- Développer les **initiatives d'immersion en langue anglaise** de l'école au lycée, initiées depuis 2015.
- Développer les **sections internationales**, aujourd'hui peu présentes dans l'académie.
- Promouvoir les **projets E-twinning** (mobilité virtuelle) et enrichir les **collaborations pédagogiques européennes** dans chacun des établissements de l'académie.
- Renforcer les partenariats internationaux, les actions d'**ouverture à l'international** avec nos différents pays partenaires et développer notamment les **mobilités de longue durée des élèves** dans un esprit d'égalité des chances.
- Multiplier les **Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP)** pour les élèves chez nos pays partenaires et dans des secteurs innovants tels que les transports, l'énergie, le développement durable.
- Encourager, faciliter et valoriser la **mobilité de l'ensemble des personnels** (programme Cimesco) à des fins de **renforcement linguistique** et d'enrichissement des pratiques pédagogiques dans une démarche de **comparaison internationale**.
- Contribuer activement à l'essor de la **Cité internationale de la langue française** de Villers-Cotterêts notamment grâce au développement des actions de coopération avec le Québec.



FOCUS

**IMMERSION EN ANGLAIS À L'ÉCOLE ET AU COLLÈGE :
UN EXEMPLE À SAGEBIEN (AMIENS)**



FOCUS

MIEUX COMPRENDRE LA LANGUE AVEC LE JIGSAW



LEVIER 3

PROMOUVOIR ET SOUTENIR L'ENGAGEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Enrichir la culture au développement durable grâce aux enseignements, avec le souci constant de former au **raisonnement scientifique** et de stimuler l'**esprit critique** (logique de démonstration, fiabilité des sources, distinction des opinions et des faits, identification des théories complotistes).
- Développer des actions à l'échelle de chaque école/établissement (jardins potagers, mares pédagogiques, compost, fauchage raisonné, tri sélectif...) en s'appuyant sur les élèves éco-délégués et amplifier la démarche de labellisation E3D. S'appuyer sur les objectifs et les ressources de l'agenda 2030.
- En lien avec les collectivités, appuyer l'émergence d'un bâti scolaire éco-responsable et en faire un enjeu de réflexion pour les élèves.



LE FORUM DES RESSOURCES POUR L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (FOREDD) AMIÉNOIS, PILIER DE LA POLITIQUE NATIONALE D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROJET académique

AMBITIONS 2025

« Former des citoyens libres et éclairés »

3
AXE

& ÉQUITÉ SOCIALE
TERRITORIALE



COMBATTRE
LES DÉTERMINISMES
POUR DONNER
À TOUS LES ÉLÈVES
LES MÊMES CHANCES
DE RÉUSSITE



OBJECTIF 1

- Répondre aux besoins spécifiques de tous les territoires de l'académie (notamment éducation prioritaire, ruralité)

LEVIER 1

RÉDUIRE SIGNIFICATIVEMENT LES ÉCARTS DE RÉUSSITE ENTRE LES ÉLÈVES DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE ET HORS ÉDUCATION PRIORITAIRE

- Étendre les **classes à effectif réduit** à la maternelle (achèvement pour les grandes sections à la rentrée 2022). Accompagner l'**évolution des pratiques pédagogiques** de tous les enseignants de ces classes par des séances de formation spécifiques et des visites de classes régulières.
- Poursuivre, dans l'éducation prioritaire et au-delà, le déploiement des **évaluations diagnostiques académiques** pour les grandes sections et CE2, initiées à la rentrée 2021). Analyser les forces et les fragilités des élèves et en déduire les actions pédagogiques prioritaires.
- Adopter les pratiques d'enseignement les plus efficaces, démontrées par la recherche, attestées par les praticiens pour répondre aux **besoins de chaque élève**.
- Veiller à ce que chacun des projets menés dans l'éducation prioritaire soit tourné vers le progrès des élèves.
- Investir pleinement les **instances de liaison** écoles/collèges et collèges/lycées ainsi que les temps de **concertation en REP+** en définissant des objets de travail précis correspondant aux besoins des élèves.
- **Travailler sur le long terme**, avec le souci constant de garder la **mémoire** des productions communes et des outils.
- Renforcer le **pilotage de chaque réseau par le trinôme principal IEN – IA IPR référent** pour faire vivre le projet de réseau.
- Déployer, dans tous les réseaux d'éducation prioritaire, les différentes formules des « **vacances apprenantes** » avec un projet partenarial éducatif pour consolider les apprentissages et contribuer à l'épanouissement des jeunes à travers des activités culturelles, sportives et de loisirs.

LEVIER 2

RENFORCER LES ALLIANCES ÉDUCATIVES AU SERVICE DE LA MOBILITÉ ET DE L'AMBITION DE TOUS LES ÉLÈVES

- Poursuivre le développement des **cités éducatives**, destinées à mieux coordonner l'action des différents acteurs (Éducation nationale, collectivités territoriales, associations) qui contribuent à l'éducation des jeunes. La lutte contre l'évitement scolaire et le décrochage font partie des objectifs prioritaires. Cibler les actions menées pour rechercher le progrès des élèves. Veiller à l'implication des professeurs et aux liens systématiques avec la classe.
- Renforcer l'**offre d'enseignement en milieu rural** (latin, éloquence en 3^e, immersion en langues, sections sportives scolaires, enseignements artistiques, carte des enseignements de spécialité au lycée).
- Renforcer les **prises en charge pédagogiques et éducatives des élèves** au sein des **Territoires Éducatifs Ruraux** expérimentés depuis 2020 pour mieux coopérer afin de soutenir la persévérance scolaire et de développer des **actions spécifiques ciblées** en fonction des besoins des élèves (orientation, arts et culture, développement durable, ouverture à l'international, médico-social, numérique).
- Développer avec les associations agréées les programmes « 1 jeune 1 solution » et « 1 jeune, 1 mentor » (1^{er} et 2nd degrés) pour renforcer l'aide aux publics les plus vulnérables : jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou des zones rurales éloignées.
- Développer de **nouvelles modalités d'accompagnement à l'orientation** sur tous les territoires par exemple avec le bus de l'orientation du conseil régional des Hauts-de-France, le Printemps de l'Orientation pour les élèves de seconde et de première, la semaine de la voie professionnelle (entrées métiers, orientation et pédagogie), le programme « Trouve ta voie » en partenariat avec l'École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales (ESSEC).
- **Démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur** en s'appuyant sur :
 - les cordées de la réussite ;
 - les partenariats associatifs et institutionnels ;
 - les partenariats avec les Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) et grandes écoles (sciences Po Lille, sciences Po Paris) ;
 - les 7 campus connectés de la Région académique Hauts de



France ;

- les places réservées en Instituts Universitaires de Technologie (IUT) pour les bacheliers technologiques et en Brevets de Techniciens Supérieurs (BTS) pour les bacheliers professionnels (objectif global 50%).



TROUVE TA VOIE

LEVIER 3

PROMOUVOIR L'ACCÈS AUX INTERNATS, LEVIERS DE RÉUSSITE ET D'ÉMANCIPATION POUR LES ÉLÈVES

- Développer une **politique académique de l'internat** conçu comme un « lieu de vie » :
 - proposer un **projet éducatif** et une offre culturelle riches qui prennent appui sur l'identité et les atouts des territoires, dans un cadre favorable aux apprentissages et avec un accompagnement pédagogique personnalisé en fonction des besoins des élèves ;
 - développer le **sentiment d'appartenance** en partageant des expériences communes et en permettant aux élèves de s'investir pleinement dans les instances pour prendre une part active dans la vie de l'établissement ;
 - préparer l'avenir professionnel des élèves, **stimuler leur ambition** par la mobilité, l'ouverture sur le monde et l'accompagnement dans la concrétisation de leur projet personnel ;
 - faire de **l'internat un creuset républicain** par le biais d'une politique de recrutement qui favorise la mixité sociale et territoriale ;
 - travailler en **réseau d'établissements**, mutualiser les bonnes pratiques pour un essaimage vertueux.
- Travailler avec les collectivités territoriales pour **l'amélioration continue du cadre de vie**, à l'image des internats d'excellence retenus dans le cadre de l'appel à projets « plan de relance ».
- Faire évoluer la **bourse académique de l'internat**, en plus des aides sociales nationales existantes, pour qu'elle bénéficie à un plus grand nombre de familles.



LES INTERNATS D'EXCELLENCE

OBJECTIF 2

● Lutter contre la grande pauvreté

LEVIER 1

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX AIDES

- Dans l'esprit de la **feuille de route de la région académique** Hauts-de-France « Grande pauvreté, aides sociales, parentalité », identifier les situations de fragilité, les difficultés qui en découlent et **conjuguer les efforts** pour juguler les effets de la grande pauvreté sur la réussite des élèves.
- Renforcer l'information sur les bourses et les aides sociales spécifiques comme le Pass'sport pour favoriser l'accès aux droits.
- **Accentuer le soutien de proximité aux familles** et les accompagner dans leurs démarches administratives pour bénéficier des aides et soutiens.
- Étendre avec les collectivités territoriales et préfectures les **actions qui permettent de réduire les inégalités sociales** : cantine à 1€, petits déjeuners gratuits, opération « fruit et lait à l'école ».
- Limiter la liste des fournitures scolaires à la charge des familles.

LEVIER 2

AGIR POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

- Améliorer la **prise en compte de la situation sociale** de l'élève et de ses **conséquences** concrètes (santé, sommeil, alimentation...) et de leur impact sur les **apprentissages**.
- Proposer aux élèves concernés des aides pédagogiques comme les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC), devoirs faits.
- Favoriser l'accès à l'internat et le développement des campus connectés pour soutenir l'ambition des élèves venant de milieux modestes et leur proposer des conditions d'apprentissage et d'études optimales.



OBJECTIF 3

- **Rechercher le bien-être et l'équilibre des élèves au service de leur réussite**

LEVIER 1

PROMOUVOIR LA SANTÉ AU SERVICE DES PROGRÈS DES ÉLÈVES

- Détecter et prévenir les **besoins individuels de chaque élève** grâce aux regards croisés des différents professionnels (enseignant, vie scolaire, santé, social...) en ayant une vigilance particulière aux problématiques d'hygiène, de santé (dentaire, vision, diction, alimentation, sommeil) et de comportement.
- Être attentif à la **santé mentale des élèves et des personnels** en sachant repérer les signes de mal-être (isolement, tristesse, troubles du comportement et du sommeil, absentéisme et retards, chute des résultats scolaires, scarifications...) pour prévenir les conséquences de la crise sanitaire.
- **Apporter des réponses :**
 - soutien social : aide, écoute, entraide ;
 - prévention :
 - bilans de santé de 6^{ème} année en grande section de maternelle, de 12^{ème} année en 6^e) et à tout âge de l'élève en fonction de ses besoins ;
 - visites médicales d'aptitude aux travaux réglementés pour les élèves de la voie professionnelle.
- Encourager les élèves à **pratiquer une activité physique régulière** : 30 minutes d'activité physique quotidienne dans le 1^{er} degré, dynamiser l'association sportive et le sport scolaire, liens avec les clubs, s'investir dans les projets « génération 2024 », « Bouge, une priorité pour ta santé », promouvoir l'utilisation du Pass'sport, événements forts identifiés et reconnus (courses, parcours du cœur, « Mets tes baskets et bats la maladie »...).
- Prendre en compte l'**éducation à la sexualité** sous tous ses champs (biologique, psycho-émotionnel, juridique et social) et adapter le

contenu à l'âge et aux besoins de l'élève. Mettre l'accent sur le respect de l'autre dans sa diversité.

- **Faire de la santé un enjeu collectif dans la vie de l'école/l'établissement :**
 - former des **citoyens engagés en matière de santé publique** par l'apprentissage des gestes de secours : apprendre à porter secours, Gestes Qui Sauvent, Prévention et secours civique Niveau 1, SST (santé sécurité au travail) ;
 - intégrer et structurer l'intervention des étudiants en santé dans le cadre du service sanitaire au projet d'école ou d'établissement : mise en place d'un projet de promotion de la santé en groupe pluri professionnel, définition des besoins prioritaires, ciblage des actions auprès des élèves, travail en amont avec les étudiants.
- Mieux associer les **familles** aux réflexions, démarches et projets notamment via le Comité d'Éducation à la Santé et la Citoyenneté (CESC) : utilisation d'outils et ressources, informations pertinentes à transmettre, soutien aux familles (informations-services-activités).
- **Mettre en œuvre la démarche « École promotrice de santé »** : équité, inclusion, non-discrimination et justice sociale. À partir d'un **diagnostic** et d'une **analyse des besoins** de l'école ou de l'établissement, construire un **parcours éducatif de santé** :
 - valoriser les projets et actions déjà existants, s'appuyer sur le CESC ;
 - définir un objectif par niveau de classe et des actions ciblées ;
 - activer et pérenniser des partenariats (associations labellisées par l'Éducation nationale, collectivités territoriales...).



LEVIER 2

FAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT UN LIEU DE VIE SEREIN PROPICE À LA CONFIANCE ET AU BIEN-ÊTRE

- Favoriser une **organisation scolaire** (horaires, structures, gestion) contribuant à un environnement bienveillant et positif pour la vie quotidienne de tous afin d'assurer un bien-être.
- **Penser la structure pour mieux y vivre**, adaptée aux enfants, aux personnes handicapées et aux différents genres afin de fournir un cadre d'apprentissage effectif et accessible à tous (bâti, accessibilité, maintenance, propreté, sécurité).
- Construire le **sentiment d'appartenance** à la structure et l'**appropriation** des locaux en associant tous les acteurs de l'école : visites en amont, accueil des élèves, travail sur l'histoire et le nom de l'école/l'établissement.
- **Assurer un climat scolaire serein propice aux apprentissages** : développer les stratégies pédagogiques en faveur de l'engagement et de la motivation des élèves dans le but de garantir l'estime de soi (valorisation des réussites, coopération et entraide entre élèves, écoute et respect mutuel).
- S'appuyer sur les **Enquêtes Locales Climat Scolaire**, sur les **auto évaluations** et sur les conclusions **des évaluations externes** (1^{er} et 2nd degrés) en associant pleinement les équipes pédagogiques et éducatives à l'interprétation pour mieux les impliquer dans la démarche d'amélioration du climat scolaire.

PROJET académique

AMBITIONS 2025

« Former des citoyens libres et éclairés »

4
AXE

PARCOURS
& PROFESSIONNELS
PROXIMITÉ



SOUTENIR
LES PERSONNELS
ET FAVORISER LEUR
DÉVELOPPEMENT
PROFESSIONNEL



OBJECTIF 1

**Promouvoir les métiers
de l'Éducation nationale
et conforter l'entrée
dans le métier**

LEVIER 1

ATTIRER LES FUTURS ENSEIGNANTS ET PERSONNELS D'ENCADREMENT ET AMÉLIORER LEUR INTÉGRATION

- **Faire découvrir les métiers de l'enseignement** : s'appuyer sur les cordées de la réussite, sur les ressources de l'orientation pour faire découvrir les métiers du professorat et diversifier les voies de préparation aux concours en particulier le Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles (PPPE) lancé à Beauvais à la rentrée 2021.
- **Favoriser l'entrée progressive dans le métier** :
 - en lien avec l'INSPÉ, développer le recrutement d'étudiants en pré professionnalisation, de contractuels alternants en master, consolider la formation des enseignants stagiaires avec le Dispositif d'Accompagnement et de Suivi Renforcé et renforcer la formation des néo-titulaires ;
 - en lien avec l'Institut des Hautes Études de l'Éducation et de la Formation (IH2EF), en prenant appui sur les experts associés pour assurer l'articulation entre la formation à l'institut et en académie.
- **Renforcer la communication positive sur les atouts de l'académie d'Amiens et la qualité de vie en Picardie.**
- **Faciliter l'installation professionnelle des nouveaux personnels de l'académie** :
 - par la **mise à disposition des ressources nécessaires à la prise de poste** (livret d'accueil, guides pédagogiques, documentations métiers...) ;
 - par l'**organisation d'un accueil institutionnel** pour toutes les catégories de personnels ;
 - en proposant un **accompagnement dans l'établissement** par un personnel expérimenté.

- **Faciliter l'installation personnelle dans l'académie** :

- en facilitant l'**accès au logement** (réservation de logements pour les néo-titulaires) ;
- en développant, en lien avec le ministère, l'**action sociale pour les personnels** (PREAU) concernant les prestations culturelles, de loisirs, sociales, sportives et touristiques.

LEVIER 2

PROMOUVOIR ET SOUTENIR LES DISPOSITIFS EXISTANTS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE FORMATION DES PERSONNELS NON TITULAIRES

- **Systématiser la formation en amont de la prise de fonction** (posture, gestion de classe, laïcité, déontologie).
- Mettre en place un **suivi et un tutorat pour tous les personnels non-titulaires**.
- Engager les personnels non titulaires dans une dynamique de formation et de **préparation aux concours de l'Éducation nationale**.
- **Renforcer la formation métier des Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH)** en lien notamment avec le développement des Pôle Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL).



LES PARCOURS PRÉPARATOIRES AU PROFESSORAT DES ÉCOLES (PPPE)

OBJECTIF 2

- Valoriser les personnels, les soutenir et développer leurs compétences professionnelles

LEVIER 1

FAVORISER L'ADAPTATION PROFESSIONNELLE AU CONTEXTE D'EXERCICE

- Systématiser la montée en compétences des personnels en matière de numérique. Chaque session de formation comprendra une dimension numérique pour irriguer les écoles et établissements et in fine les pratiques de classe. Renforcer l'utilisation des Environnements Numériques de Travail (ENT) et harmoniser les pratiques afin de faciliter l'appropriation par les élèves et les familles.
- Développer les formations de proximité ciblées sur des problématiques professionnelles liées au contexte d'exercice, pour créer une culture d'établissement.
- Accompagner l'évolution des pratiques professionnelles et développer l'innovation pédagogique pour s'adapter à de nouveaux contextes et améliorer les résultats des élèves.
- Encourager la constitution de communautés professionnelles et de collectifs de travail dans l'esprit des communautés d'apprentissage professionnelles (CAP).



LES COMMUNAUTÉS D'APPRENTISSAGE PROFESSIONNELLES (CAP)

LES FORMATIONS DE PROXIMITÉ

LEVIER 2

SOUTENIR LES PERSONNELS ET FAVORISER LEUR BIEN-ÊTRE

- Dynamiser l'action de la mission « Ressource Humaine de proximité » : en renforçant le maillage territorial (permanences dans les établissements, un correspondant RH de proximité dans chaque bassin de formation) et en améliorant l'information des personnels.
- Offrir une écoute pertinente et bienveillante à chaque personnel qui en ressent le besoin : ligne d'écoute 03 22 823 825, contact avec les personnels spécialisés (assistantes sociales des personnels, médecins du travail).
- Apporter sans délai la protection et le soutien aux personnels mis en cause dans l'exercice de leurs fonctions (protection fonctionnelle).
- Développer avec les établissements des actions favorisant la qualité de vie au travail (lancement à la rentrée 2021 d'un challenge « bien dans mon bahut »).

LEVIER 3

PROMOUVOIR LA MONTÉE EN COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

- Communiquer grâce à la conseillère mobilité carrière et aux conseillers RH de proximité auprès des personnels sur toutes les possibilités d'évolutions professionnelles (concours, certifications, détachements, listes d'aptitude, postes à profil...) et proposer des temps d'informations dédiés (ateliers...).
- Repenser l'offre de formation pour répondre aux besoins prioritaires de l'académie et aux aspirations des agents.
- Identifier les personnels détenteurs de certifications complémentaires (CAFIPEMF, CAFFA, CAPPEI, DNL, CAPEFE nouveau Certificat d'Aptitude à participer à l'Enseignement Français à l'étranger) et les inciter à occuper les fonctions correspondantes :
 - CAFIPEMF : certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;
 - CAFFA : certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;
 - CAPPEI : certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ;
 - DNL : certification accordée aux professeurs de disciplines non



AXE 4



PARCOURS
PROFESSIONNELS
PROXIMITÉ

SOUTENIR LES PERSONNELS
ET FAVORISER LEUR DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

linguistiques permettant d'enseigner leur discipline en langue étrangère.

- **Encourager les projets de certifications et diplômes complémentaires** à l'occasion de tout entretien professionnel.
- Inciter les enseignants du second degré à s'inscrire aux **formations de préparation au CAPPEI** notamment en faisant valoir **la voie nouvelle de la validation des acquis de l'expérience professionnelle**.
- **Offrir** aux personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS) **une préparation adaptée aux concours et à la rédaction des dossiers de candidature pour les promotions.**

OBJECTIF 3

- **Accompagner les parcours d'évolution professionnelle**

LEVIER 1

ACCOMPAGNER LES PERSONNELS POUR MIEUX RÉPONDRE AUX ÉVOLUTIONS DU MÉTIER D'ENSEIGNANT

- Identifier les **étapes professionnelles clés** pour prévenir et accompagner le changement (d'établissement, de statut, de services...).
- Accompagner **les adaptations** de longue ou de courte durée ou **la re-conversion disciplinaire** des personnels notamment via le dispositif OPERA.



OPERA

LEVIER 2

REPÉRER LES TALENTS ET LES ACCOMPAGNER VERS LA PRISE DE RESPONSABILITÉS ET LES MÉTIERS DE L'ENCADREMENT

- **Repérer** les personnels investis et à haut potentiel professionnel, **valoriser les pratiques innovantes et les engagements remarquables.**
- **Développer les postes spécifiques, inciter les talents à s'y engager et** permettre des expériences professionnelles variées.
- **Mieux communiquer sur les métiers de l'encadrement** (par exemple : rédaction d'un livret académique de l'encadrement).
- Pérenniser la **Mission Académique de l'Encadrement (MAE)** pour accompagner les personnels à haut potentiel dans leur projet professionnel à court ou moyen terme.



LA MISSION ACADÉMIQUE DE L'ENCADREMENT (MAE)

PROJET académique

AMBITIONS 2025

« Former des citoyens libres et éclairés »



FOCUS



FOCUS

LE « PLAN LECTURE » DE L'AISNE

Les résultats aux évaluations nationales 2020-2021 indiquent des difficultés dans la maîtrise de la lecture des élèves de CP et de CE1. Outre le constat de l'effet du confinement, elles font apparaître un besoin de formation et d'accompagnement des équipes enseignantes.

Le travail de croisement des résultats des élèves et de l'indice de positionnement social (IPS) de chaque école montre des disparités dans les résultats des élèves, notamment dans l'apprentissage de la lecture. 42 écoles du département de l'Aisne ont ainsi été identifiées. Elles bénéficient depuis la rentrée 2021 d'un accompagnement prioritaire de la DSDEN et des circonscriptions, de la présence des conseillers pédagogiques dans les classes et du déploiement de communautés d'apprentissage professionnelles dans plusieurs de ces écoles.

Sept journées de formation sont organisées en 2021-2022 à destination des enseignants concernés. Les interventions d'universitaires et d'experts permettront de construire des stratégies d'apprentissage de la lecture partagées et d'éclairer les équipes enseignantes sur les choix et l'utilisation de manuels de lecture, en s'appuyant sur les principes du guide ministériel « Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP ».

La première journée de formation a eu lieu début septembre. Cette journée de lancement a permis notamment de recueillir les besoins des équipes en termes d'accompagnement et de proposer un suivi au plus près des attentes des enseignants.

Le travail d'équipe sur des progressions alliant décodage, compréhension et production d'écrit, accompagné tout au long de l'année par les formateurs, sera mesuré tout d'abord lors des évaluations de janvier 2022 mais surtout lors des évaluations de CE1 de septembre 2022.



FOCUS

L'EXPÉRIMENTATION DES RÉSEAUX DES OBSERVATOIRES EN MATHÉMATIQUES DANS LA SOMME

Un partenariat avec le Centre International de Formation et d'outils à DEstination des Maîtres (CIFODEM) combine formation, expérimentation et suivi de l'évolution des résultats des élèves en résolution de problèmes ainsi que celle des pratiques des enseignants. Ces actions ont débuté en 2018 dans des classes de CM1 puis de CM2 en milieu rural, et ont été concentrées sur le niveau CP en 2020 en lien avec les résultats aux évaluations repères nationales.

Les observations croisées ont permis de se concentrer sur la manipulation, la verbalisation et la participation au débat et de vérifier que l'enseignant laisse le débat se dérouler. L'accent a été mis sur la schématisation. Le protocole d'application permet à chaque professeur d'interroger ses pratiques. Les enseignants qui ont suivi l'expérimentation en CP sont désormais aptes à poursuivre de manière autonome. Au regard de l'expérimentation en CP déployée en 2020-2021, il est actuellement proposé aux équipes de s'inscrire dans la même dynamique en 2021-2022 pour les classes de CE1 à travers la formation en constellations. Le dispositif ROMA s'avère un choix de support intéressant et conforme aux recommandations du plan mathématiques national.



LABOS DE MATHS ET EXPÉRIMENTATION « JEUX DE CARTES » DANS L'OISE

Expérimentation « jeux de cartes » dans le 1^{er} degré

Une recherche expérimentale sur l'effet des jeux à contenus mathématiques est menée dans le département durant l'année scolaire 2021-2022. Le guide de référence « Pour enseigner les nombres, le calcul et la résolution de problèmes au CP », récemment publié, recommande de recourir au jeu lors des séances de mathématiques. Essentiel au développement de l'enfant, le jeu permet à l'élève d'exercer sa liberté d'agir, de prendre des décisions, de faire ses essais, de construire sa propre expérience. Il favorise également la communication avec les autres.

À cet effet, une expérimentation est menée en classe de CP (et niveaux associés GS et CE1) au cours de l'année scolaire 2021/2022 par l'Unité de Neuro-imagerie Cognitive dirigée par Stanislas Dehaene (Collège de France) avec le soutien de l'Equipex IDEE dirigé par Marc Gurgand (CNRS, ENS).

Le projet repose sur la pratique de jeux de cartes au sein de classes de CP. Chaque élève des classes volontaires retenues pour cette action se verra offrir un jeu de cartes spécialement créé pour ce projet, permettant la pratique de huit jeux différents, progressivement proposés par leur professeur en classe et également partagés dans le cadre familial. Cette expérimentation concerne 1404 élèves dans l'Oise.

Les 4 laboratoires de mathématiques des lycées de l'Oise

Dans le second degré, dans la continuité des dispositifs du premier degré, conformément aux préconisations du rapport Villani-Torossian, ces laboratoires ont pour but de potentialiser l'enseignement des mathématiques et de faire évoluer la perception que les élèves ont de cette discipline. Leurs activités se déclinent en deux volets favorisant le partenariat entre les acteurs externes et les lycées concernés (Paul Langevin à Beauvais, Cassini à Clermont, Anatole France à Montataire, Pierre d'Ailly à Compiègne) :

- actions à destination des élèves : conférences de vulgarisation scientifique - organisation d'activités (énigme hebdomadaire par exemple) - kermesse des mathématiques - préparation de différents concours

(olympiades, rallye des mathématiques, concours général...) - permanence des enseignants pour accompagner les élèves - mise à disposition d'ouvrages - semaine des mathématiques ;

- actions à destination des enseignants : formations et ateliers - réflexion sur les pratiques au lycée (par exemple, place des mathématiques pour la préparation au grand oral du baccalauréat) - conférences d'experts.



LES COGNI'CLASSES

Les sciences cognitives, en forte évolution ces vingt dernières années, permettent de mieux comprendre les processus à l'œuvre dans l'apprentissage.

L'expérimentation Cogni'classe lancée en 2019 dans l'académie dans une quarantaine d'établissements des premier et second degrés prend appui sur la recherche, pour identifier des pratiques pédagogiques qui favorisent l'apprentissage quotidien des élèves.

Plusieurs thématiques relatives à l'apprentissage comme l'attention, la mémorisation, l'engagement actif ou la métacognition sont questionnées à la lumière de nouveaux apports théoriques et des ressources collaboratives mises à disposition.

Après deux années d'expérimentation, les bilans révèlent des aspects particulièrement bénéfiques sur le climat de classe, la confiance en soi des élèves et des professeurs et l'engagement des élèves dans leurs apprentissages. Des progrès ont également été constatés sur les résultats des élèves.

Lien : <https://innovatheque-pub.education.gouv.fr/innovatheque/consultation-action/8736/>



FOCUS

L'AISNE, TERRITOIRE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

Le commissariat général à l'investissement a conduit en 2020-2021, dans deux départements, l'Aisne et le Val d'Oise, l'expérimentation des territoires numériques éducatifs. Les objectifs sont d'assurer d'une part, une continuité pédagogique en cas de confinement des élèves et d'autre part, de contribuer à la transformation des pratiques pédagogiques dans les écoles élémentaires en intégrant plus fortement le numérique éducatif dans toutes les activités de l'élève. L'originalité de ce projet est sa nature systémique, dans la mesure où il concerne de façon complémentaire les équipements, la formation des maîtres, la production de ressources numériques et l'accompagnement des parents d'élèves, en priorisant les actions sur les élèves qui sont concernés par la « fracture numérique ».

7 millions d'euros de matériels ont été livrés et installés à partir de l'automne 2020 avec l'appui de Canopé et de La Trousse à projets. L'engagement des collectivités locales, très soucieuses de la réduction de la fracture numérique a été essentiel, notamment dans les territoires ruraux où le déploiement du numérique est un élément d'attractivité de ces écoles.

Les formations de prise en main du matériel et de l'usage du numérique transforment les pratiques pédagogiques des enseignants (1200 enseignants sont concernés) et accroissent l'utilisation du numérique par les élèves.

À la rentrée 2021, une équipe de cadres et de formateurs a engagé la formation d'un tiers des enseignants alliant prise en main des matériels et apprentissages fondamentaux, notamment dans le cadre des plans français et mathématiques. La découverte de nouvelles ressources et leur diffusion systématique contribuent à développer une culture commune du numérique éducatif.



FOCUS

LES ÉCOLES FRANCO QUÉBÉCOISES

Un partenariat est établi entre l'académie d'Amiens et le centre de service scolaire Marguerite-Bourgeoys de Montréal. Une expérimentation d'écoles franco-qubécoises se développe entre des écoles primaires du Québec et de l'Aisne. Les objectifs sont de s'inspirer mutuellement des pratiques de direction pour améliorer le pilotage des écoles, de faire évoluer les pratiques pédagogiques des enseignants, en donnant une place au numérique éducatif, d'échanger des outils et des méthodes efficaces et de proposer des temps d'immersion pour partager les expériences.

Les 3 écoles de l'académie concernées à la rentrée 2021, dans le département de l'Aisne, sont :

- l'école Eugène Corrette de Sain-Quentin, jumelée avec l'école Kati-mavik de Montréal ;
- l'école de Soissons centre, jumelée avec l'école Laurentide de Montréal ;
- l'école Léo Lagrange de Villers-Cotterêts, jumelée avec l'école Trésor du Boisé de Montréal.



IMMERSION EN ANGLAIS À L'ÉCOLE ET AU COLLÈGE : UN EXEMPLE À SAGEBIEN (AMIENS)

Initié dans l'école et au collège Sagebien d'Amiens depuis 2015, ce projet inter-disciplinaire et inter-degré d'enseignement en langue anglaise est lauréat 2021 de la journée nationale de l'innovation. En proposant notamment des activités à base de jeux et d'énigmes en anglais, ce projet constitue une véritable plus-value pour les élèves et les équipes grâce aux compétences spécifiques qu'elles développent et à la dynamique générée dans les écoles et le collège autour de la langue et la culture anglaise. L'impulsion créée par cette expérimentation née à Sagebien a permis un essaimage puisque 41 écoles, collèges et lycées de l'académie s'en sont emparés.

<http://dnl-et-immersion.ac-amiens.fr/106-a-amiens-les-dispositifs-d-immersion-essaiment.html>

<https://www.ac-amiens.fr/2270-l-immersion-au-college-sagebien-a-amiens.html>



MIEUX COMPRENDRE LA LANGUE AVEC LE JIGSAW

JIGSAW signifie « puzzle ». Les « JIGSAW classroom » créées dans les années 80 aux États-Unis avaient pour objectif initial de créer un climat de classe serein, d'améliorer les résultats scolaires des élèves, de réduire l'absentéisme et développer le sentiment d'appartenance à l'École.

Cette méthode est fondée sur :

- le travail de la compréhension de l'écrit : apprendre à comprendre ;
- le travail d'expression orale : apprendre à s'exprimer et structurer son discours ;
- le travail coopératif : la question du climat scolaire et des compétences relationnelles.

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Oise a développé cette modalité de travail collaboratif entre élèves dans le cadre du projet ERASMUS + « Prévenir l'illettrisme », récompensé par un label de qualité européen. Cette expérimentation a été réalisée pour favoriser la compréhension de la langue et des textes, en permettant une approche collective qui peut être utilisée dans toutes les disciplines et à tous les niveaux de l'école élémentaire, collège, lycée et enseignement supérieur.

Le JIGSAW est proposé au plan académique de formation en inter-degrés (écoles-collèges-lycées) et peut également faire l'objet d'une formation d'initiative locale.



LE FORUM DES RESSOURCES POUR L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (FOREDD) AMIÉNOIS, PILIER DE LA POLITIQUE NATIONALE D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Forum des Ressources pour l'Éducation au Développement Durable (FOREDD), événement annuel à portée nationale, a été institué à Amiens en 2009. Enseignants, cadres de l'Éducation nationale, acteurs publics et privés, membres des collectivités et des associations sont mobilisés pendant deux jours. Le FOREDD est devenu un incontournable de la politique d'Éducation au Développement Durable et chaque session est l'occasion d'initier des échanges qui donneront naissance à des ressources pédagogiques et à des projets consacrés à l'EDD.

<https://www.reseau-canope.fr/forum-des-ressources-pour-leducation-au-developpement-durable.html/>

La notoriété de l'événement lui permet aujourd'hui d'accueillir des personnalités de renommée nationale et internationale (scientifiques, géographes, économistes, climatologues...) ainsi que des acteurs de tous horizons. Chaque année, le FOREDD aborde l'un des 17 Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030, feuille de route universelle élaborée en 2015 par les Nations Unies (<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>).

Le FOREDD se déroule sur le site de l'Atelier Réseau Canopé d'Amiens, pôle national de compétence Éducation au Développement Durable.

La montée en compétence progressive a permis l'instauration d'une déclinaison du FOREDD à destination des jeunes élèves et éco-délégués de l'académie d'Amiens : le Forum académique des Jeunes Engagés pour l'Éducation au Développement Durable (FORJEDD). Ce FORJEDD s'inscrit dans une dynamique plus vaste et plus ambitieuse liée à l'Agenda 2030 dans le cadre d'actions fédératrices et pérennes (ouverture internationale, travaux par bassins d'éducation et de formation des éco-délégués en lien avec des experts, actions de formation à destination d'éco-délégués et de personnels, labellisations d'écoles et d'établissements E3D ainsi que de territoires éducatifs...).
<http://edd.ac-amiens.fr/>



FOCUS

TROUVE TA VOIE

« Trouve Ta Voie » est une initiative du centre Égalité des Chances de l'ES-SEC, dont le rectorat de l'académie d'Amiens est partenaire depuis 2018. Co-construit par des inspecteurs d'académies, des enseignants et d'anciens bénéficiaires des Cordées de la réussite, « Trouve Ta Voie » propose aux enseignants des outils, des ressources pédagogiques (vidéos et fiches pédagogiques, qui évoluent au fil des réformes) et des formations (niveau 1 : pour débiter ; niveau 2 : partage d'expériences) pour accompagner les collégiens et lycéens dans leur choix d'orientation. L'approche de « Trouve Ta Voie » est fondée sur une vision large de l'orientation avec l'acquisition de compétences transversales structurées autour de quatre dimensions : se connaître, connaître le champ des possibles, choisir et décrocher sa place, se préparer aux attendus du supérieur.

L'usage de « Trouve Ta Voie » est gratuit : il suffit de signer une convention et en retour, de répondre à un questionnaire annuel pour aider les concepteurs à ajuster les ressources afin de mieux répondre aux besoins évolutifs des utilisateurs.



FOCUS

LES INTERNATS D'EXCELLENCE

Dans le cadre de l'appel à projets national « Internats du 21^{ème} siècle », 13 établissements de l'académie ont obtenu le label « Internat d'excellence » :

Trois en mars 2021 avec des financements du Plan de relance et du collectif de rattachement pour effectuer des travaux :

- Collège Condorcet, Vervins ;
- Lycée professionnel Donatien de Rothschild, Saint-Maximin ;
- Lycée professionnel Alfred Manessier, Flixecourt.

Dix autres en mai 2021 :

- Lycée Condorcet, Saint-Quentin ;
- Lycée professionnel des métiers d'art, Saint-Quentin ;
- Collège Marie de Luxembourg, La Fère ;
- Lycée professionnel Arthur Rimbaud, Ribécourt-Dreslincourt ;
- Lycée Cassini, Clermont ;
- Lycée professionnel Amyot d'Inville, Senlis ;
- Collège Pasteur, Noyon ;
- Lycée professionnel de l'Acheuléen, Amiens ;
- Collège Guy Mareschal, Amiens ;
- Collège Louis Juvet, Gamaches.

Les internats d'excellence sont de véritables lieux de vie et de partage pour l'ensemble de la communauté scolaire. Ils offrent des conditions d'apprentissage et un soutien dont les élèves ne bénéficieraient pas chez eux. Permettant de surmonter des obstacles géographiques, sociaux et culturels, ces internats ont pour objectifs de favoriser la mobilité des élèves, de stimuler leur ambition et d'augmenter leurs chances de réussite grâce à une aide personnalisée.

Les internes peuvent bénéficier d'aides financières parmi lesquelles la prime nationale à l'internat, destinée aux élèves boursiers. Cette prime est cumulable avec d'autres aides notamment avec la bourse académique aux internats. Créée en 2021 à l'initiative de l'académie, cette bourse peut être proposée directement par les chefs d'établissements à des familles préalablement identifiées.

Les places d'internat sont attribuées selon des critères géographiques, sociaux, familiaux, scolaires et de parité. L'académie d'Amiens compte au total 58 internats offrant 8700 places, 7400 en pré-bac et 1300 en post-bac.



LES PARCOURS PRÉPARATOIRES AU PROFESSORAT DES ÉCOLES (PPPE)

Les Parcours préparatoires au professorat des écoles sont des parcours de licence dispensés en alternance entre le lycée et l'université, avec une professionnalisation et une universitarisation progressives. Ils visent à diversifier les voies d'accès au professorat des écoles dès la 1^{ère} année de licence.

Le parcours comprend :

- des enseignements de culture générale et d'approfondissement disciplinaire dispensés en lycée ;
- des enseignements de spécialisation et d'approfondissement adossés à la recherche dispensés à l'université ;
- des stages d'observation et de pratique accompagnée à l'école primaire en 1^{ère} et 2^{nde} années de licence ;
- un stage de mobilité internationale en troisième année de licence.

Les PPPE donnent lieu à la délivrance d'une licence dans la majeure disciplinaire de référence qui porte le parcours PPPE, avec un débouché naturel vers le master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) mention premier degré. Un parcours est créé à l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV) et au lycée Félix Faure de Beauvais, adossé à la licence Lettres-Humanités de l'antenne de Beauvais. Deux autres projets sont en préparation.



LES COMMUNAUTÉS D'APPRENTISSAGE PROFESSIONNELLES (CAP)

La communauté d'apprentissage professionnelle (CAP) désigne un mode de fonctionnement des écoles qui favorise la contribution de chaque personne et les encourage à entreprendre collectivement des activités et des réflexions pour améliorer continuellement les résultats scolaires des élèves (Eaker, Dufour et Dufour, 2004). Elle se fonde sur l'élaboration d'une vision partagée de l'école et se manifeste par un milieu où les gens échangent leurs opinions et leurs savoirs respectifs, et où ils sont constamment en situation d'apprentissage (Hord, 1997). Cette organisation mise sur une collaboration de toutes les intervenantes et tous les intervenants.

Les communautés d'apprentissage professionnelles sont mises en place depuis une vingtaine d'année en Ontario, au Québec et montrent des effets positifs sur les résultats des élèves et sur le sentiment d'efficacité des enseignants.

À la suite d'un premier voyage d'études au Québec d'une délégation de personnels de l'Aisne en 2018 et à un second en octobre 2021, les CAP se déploient dans le département de l'Aisne et s'étendent progressivement dans l'académie.

Ce mode de travail coopératif réduit l'isolement des enseignants en permettant un échange productif sur les difficultés d'apprentissage des élèves. Les résultats des évaluations CP et CE1 sont ainsi analysés collectivement et débouchent sur des stratégies d'aide aux élèves et de lien avec les familles.

Le travail en équipe apporte une amélioration des relations de travail dans les écoles, les établissements, le sentiment général de réunions efficaces, centrées sur la réussite des élèves s'installe.

Inscrit au cœur de la feuille de route de la feuille RH de l'académie, le déploiement des CAP vise également à améliorer le bien-être au travail des enseignants et le respect d'autrui.



LES FORMATIONS DE PROXIMITÉ

Ce format est déployé depuis 2018 dans l'académie d'Amiens avec pour objectifs de :

- prendre le temps d'un diagnostic partagé avec les équipes pour cibler des objets de travail ;
- ancrer les objectifs de formation sur les pratiques pédagogiques en usage dans l'établissement concerné ;
- développer un travail collaboratif pour construire de manière concertée des solutions locales ;
- mettre en place un accompagnement des équipes sur la durée.

Complémentaire aux offres de formations habituelles, les spécificités sont les suivantes :

- public de 12 à 25 personnes composé des équipes d'établissements du second degré ou équipes inter-degrés composées à la fois d'enseignants d'un collège et de professeurs de CM1 et CM2 des écoles rattachées au collège ;
- durée et modalités : 3 à 4 temps en présence (durée totale prévue entre 15h et 24h) et travail à distance.
- thématiques :
 - les pratiques d'évaluation ,
 - l'enseignement à des publics hétérogènes ,
 - la gestion de classe au service des apprentissages ;
 - l'activité en classe et le travail personnel de l'élève ;
- intervenants : formateurs spécifiquement dédiés et formés à ce type d'intervention ;
- méthodologie : partir des pratiques « réelles » de classe pour construire des réponses collectives. Ces formations permettent aussi de renforcer la cohérence et la synergie entre les acteurs.

Un appel à candidature est adressé aux établissements à chaque rentrée scolaire.



OPERA

OPERA (Optimisation des Personnels par la Reconversion et l'Adaptation) propose aux personnels enseignants du second degré un plan d'accompagnement personnalisé pour répondre à un besoin spécifique : améliorer ses compétences professionnelles, s'adapter aux modifications d'exercice de la fonction enseignante, élargir son domaine d'activité, enseigner dans une autre discipline...

OPERA propose des accompagnements de courte ou de longue durée. Il peut nécessiter une décharge de service et s'étendre sur plusieurs années pour une reconversion disciplinaire.

Pour les stagiaires, les frais de formation sont complètement pris en charge pour la réussite de leur projet individuel. Des modules de formation complémentaires leur sont également proposés : Ados mode d'emploi - Communiquer avec son image - Favoriser l'apprentissage de tous les élèves - Gestion de classe - La voix - Le corps - Repenser la relation aux autres - Prévenir et gérer le stress. <https://www.ac-amiens.fr/547-formations.html>



LA MISSION ACADÉMIQUE DE L'ENCADREMENT (MAE)

Cette nouvelle mission RH a été expérimentée dans l'académie d'Amiens en 2020-2021. Elle est désormais pérennisée pour poursuivre la constitution d'un vivier académique des talents. Il s'agit de repérer, de valoriser et d'accompagner les personnels ayant le potentiel nécessaire pour faire partie du personnel d'encadrement de l'académie d'Amiens.

Avec un accompagnement adapté (formations, immersions, coaching...), les personnes repérées sont susceptibles d'accéder à des fonctions comme : chef d'établissement (ou adjoint), inspecteur, agent comptable, chef de division, etc. Ils pourraient également à terme accéder aux emplois proposés par la mission pour la politique de l'encadrement supérieur du ministre.

PROJET AMBITIONS 2025
académique « Former des citoyens libres et éclairés »



www.ac-amiens.fr/projet-academique.html